

LE CONSTITUTIONNEL

Lundi, Mercredi et Vendredi.

ABONNEMENTS

Portion Semi-Quotidienne par an... \$3.00

Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis au moins un mois avant l'expiration du terme de leur abonnement.

Toutes correspondances, etc. doivent être adressées aux propriétaires du Constitutionnel.

LE CONSTITUTIONNEL

ORGANE DU DISTRICT DE TROIS-RIVIERES

L. GÉRIN, Rédacteur-en-Chef

NORMAND & GÉRIN, Éditeurs-Propriétaires

LE CONSTITUTIONNEL

Lundi, Mercredi et Vendredi.

ANNONCES

Portion Semi-Quotidienne, première insertion... \$ 0.08

Toutes annonces sans conditions seront insérées jusqu'à contre-ordre à 8 et 26rs. la ligne.

Adresses d'Affaires

A. L. DESAULNIERS AVOCAT, Bureau et résidence, rue Hart.

McDOUGALL & HOULISTON AVOCATS, Bureau: rue du Platon.

MALHIOT & LABARRE AVOCATS, Bureau: rue Bonaventure.

J. M. DESILETS AVOCAT, Bureau: rue St. Joseph.

A. B. GRESSE AVOCAT, Bureau: rue Notre-Dame.

BOURDAGES & GERVAIS AVOCATS, Bureau: rue Bonaventure, à la résidence de M. Bourdages.

P. A. BOUDREAU AVOCAT, Bureau et résidence, rue Bonaventure, près de l'Eglise paroissiale.

J. B. L. HOULD AVOCAT, Bureau: coin des rues Notre-Dame et Bonaventure.

J. B. O. DUMONT AVOCAT, Bureau: rue Alexandre.

SEVERE LOTTINVILLE AVOCAT, Bureau: rue Bonaventure.

J. F. V. BUREAU AVOCAT, Bureau: rue des Champs, en face du Palais de Justice.

F. X. GAUTHIER AVOCAT, Rue Notre-Dame, porte voisine de la Librairie de MM. Dufresne & Frères.

Z. BARIL AVOCAT, Résidence à Gendry, bureau à Trois-Rivières, chez M. J. E. L. Hould, avocat.

L. D. PAQUIN AVOCAT, Bureau: rue Notre-Dame, dans la bâtisse de MM. Dufresne & Frères.

A. TURCOTTE AVOCAT, Bureau: rue des Champs.

EPHREM DUPRESNE AVOCAT, Bureau: rue Notre-Dame, dans la bâtisse occupée par MM. Dufresne & Frères, libraires.

ALEXIS L. DESAULNIERS AVOCAT, Rivière-du-Loup.

O. CARON AVOCAT, St. François du Lac.

Dr. GERVAIS Bureau: rue des Champs, vis-à-vis la rue Royale.

Dr. HARDY Rue Royale, ancienne résidence de feu Dr. Giroux.

I. L. CLAIR SYNDIC OFFICIEL, Bureau: rue Craig, bâtisse du "Constitutionnel."

L. A. CAMIRAND NOTAIRE, Bureau: rue Craig, même bâtisse que le "Constitutionnel."

Geo. E. HART NOTAIRE, Bureau: rue des Forges.

Adresses d'Affaires

EZEKIEL M. HART & Fils Courtiers, Agents et Collecteurs, etc., coin des rues Notre-Dame et Alexandre.

G. B. HOULISTON & Cie COURTIERS, Bureau: rue du Platon.

Jos. DeNIVERVILLE HUISSIER, Rue Bonaventure.

P. E. VEZINA HUISSIER, Trois-Rivières.

BENONI KASSALLE Percepteur du Revenu de l'Intérieur, du District de Trois-Rivières, tient maintenant son bureau coin des rues Royale et Bonaventure.

J. BARNARD ARRETEUR PROVINCIAL, Bureau: rue Notre-Dame, chez M. H. Dufresne.

Assurances

COMPAGNIE D'ASSURANCE ANDES CINCINNATI, O.

J. B. BENNET, Président, J. J. BERNÉ, Inspecteur des Agences, J. H. BEATTIE, Secrétaire, BYRON D. WEST, Assistant-Secrétaire.

Actifs, le 30 Juin 1871, \$1,501,822.51

Cette compagnie a payé les \$50,000 qu'elle a perdus dans le dernier incendie de Chicago sans un délai de 15 jours, sans toucher à son capital, et elle s'est plainte au contraire à la loi d'assurance.

ROBERT KIERNAN, Agent, Trois-Rivières, 19, décembre 1871.

COMPAGNIE D'ASSURANCE IMPERIALE CONTRE LE FEU, 1803 - ETABLIE EN - 1803

BUREAU EN CHEF, Rue Old Broad, et 16 Pall M.

LONDRES, AGENCE POUR LE CANADA

66 et 65, rue St. François-Xavier, MONTRÉAL

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACÉ: £1,600,000 STERLING

LES ASSURANCES contre les pertes par le FEU s'effectuent aux conditions favorables et les pertes sont réglées sans un retard au bureau de Londres, il n'y a aucun frais à payer pour les polices ou les endorsements.

AGENCE DE TROIS-RIVIERES, Rue St. Joseph, près du Palais de Justice, Cns. Demours, Wm. A. HIRST, Agent, Agent général pour le Canada, Trois-Rivières, 1 novembre 1870.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE Contre l'Incendie des Edifices Isolés du Canada,

N'assure que les propriétés de la campagne et celles isolées dans les villes et les villages. Cette classe de risques choisis lui permet d'émettre des polices aux taux les plus bas. Elle est spécialement recommandée à la classe agricole par plusieurs membres du District et citoyens éminents de la ville et de la compagnie.

ALEXANDRE MCKENZIE, Ecr., M. P. Président, EPHREM DUPRESNE, Agent.

Pour Trois-Rivières, les Comtés de St. Maurice et Champlain, Trois-Rivières, 22 novembre 1871.

Annonces Diverses



POURQUOI Les Lunettes Perfectionnées ET LES LORIONS DE LAZARUS, MORRIS & CIE.

ONT rencontré un succès et extraordinaire et ne en si grande demande. 1. Parcequ'elles possèdent toutes les qualités qu'on leur attribue.

W. A. J. WHITEFORD, Seul agent pour Trois-Rivières

25 Iers Prix, en 1871

LE "OSBORN,"



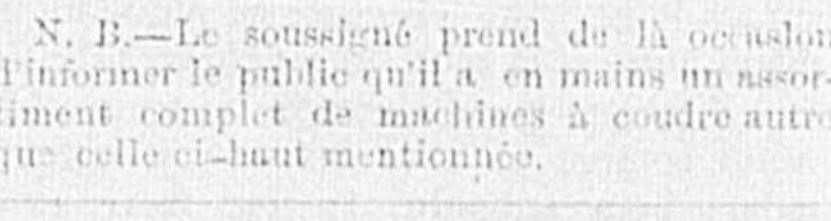
LE ROI DES MOULINS A COUDRE

Le célèbre moulin à toujours remporté le premier prix à toutes les Expositions Internationales.

J. Q. PAGE, DENTISTE, Agent, Rue Platon, Trois-Rivières.

N. B.—Le soussigné prend de la occasion d'informer le public qu'il a en mains un assortiment complet de machines à coudre autres que celle et haut mentionnée.

PIANOS DE PREMIERE CLASSE CHICKERING & SONS.



Steinway & Sons

Qui ont obtenu à l'Exposition Universelle à Paris, le premier prix et la Légion d'Honneur, pour les fabriques, ont établi une agence pour ces instruments célèbres à Québec, qui se trouvent à notre dépôt (Magasin de musique de R. MORGAN) aux plus bas prix des fabricants.

Et aussi Agent pour les célèbres Organes de MASON & HAMILTON et de GEORGE A. PRINCE & Cie.

ASSORTIMENT considérable et choisi de Instruments y compris des fabriques sus-mentionnées. Pianos à des conditions faciles.

S. SICHEL & Cie.

N. B. Toute personne désirant un PIANO ORQUE de première classe voudra bien s'adresser à nous et nous donnerons avec plaisir tous les renseignements désirés.

Annonces Diverses

Madame OLIVIER DESCHAIPE, qui a acquis une si grande clientèle pour élégances et le bon marché de ses



CHAPEAUX D'Hiver et d'Été, MADAME J. GIRARD.

Madame J. GIRARD prend donc la liberté d'informer que l'assortiment sera plus considérable et plus varié que par le passé, et qu'on appréciera le plus grand zèle à satisfaire toutes les pratiques. On y trouvera constamment des

CHAPEAUX TEINTURES MAISONS ET CONSTRUCTION EN BOIS

Le soussigné a toujours en vente, à sa manufacture, BOIS-CARRÉ de PIN et JEPINETTE, BOIS SCIE de PIN, DÉPINETTE et de PÉCHE de toutes les dimensions et quantités.

BAZAR

Un Bazar en faveur du Collège des Trois-Rivières aura lieu dans le courant de SEPTEMBRE. Comme ce Bazar est sous la direction de la Société des Dames Charitables de cette ville, les personnes qui ont des effets à donner pour cette bonne œuvre, sont priées de s'adresser à quelques unes des Dames du Comité Par ordre

FANNY M. DENÉCHAUD, Secrétaire, Trois-Rivières, 5 juin 1872.

Arrivée et Départ des Malles POUR L'ÉTE.

A commencer du 7 Mai 1871, Jusqua nouvel avis, les malles arriveront et se fermeront à ce bureau, comme suit:

Table with 2 columns: Arrivée, Départ. Rows include mail to Montreal, Quebec, and other destinations.

Collège des Trois-Rivières.

Le grand prêtre, toujours occupé de ses pensées de vengeance contre Tertulien, avait appris par le vieux Sylvain ce qui s'était passé au camp, le jour où Jarbas avait été frappé par le poignard de l'esclave noir.

Le grand prêtre, toujours occupé de ses pensées de vengeance contre Tertulien, avait appris par le vieux Sylvain ce qui s'était passé au camp, le jour où Jarbas avait été frappé par le poignard de l'esclave noir.

Le grand prêtre, toujours occupé de ses pensées de vengeance contre Tertulien, avait appris par le vieux Sylvain ce qui s'était passé au camp, le jour où Jarbas avait été frappé par le poignard de l'esclave noir.

Le grand prêtre, toujours occupé de ses pensées de vengeance contre Tertulien, avait appris par le vieux Sylvain ce qui s'était passé au camp, le jour où Jarbas avait été frappé par le poignard de l'esclave noir.

Le grand prêtre, toujours occupé de ses pensées de vengeance contre Tertulien, avait appris par le vieux Sylvain ce qui s'était passé au camp, le jour où Jarbas avait été frappé par le poignard de l'esclave noir.

Le grand prêtre, toujours occupé de ses pensées de vengeance contre Tertulien, avait appris par le vieux Sylvain ce qui s'était passé au camp, le jour où Jarbas avait été frappé par le poignard de l'esclave noir.

Le grand prêtre, toujours occupé de ses pensées de vengeance contre Tertulien, avait appris par le vieux Sylvain ce qui s'était passé au camp, le jour où Jarbas avait été frappé par le poignard de l'esclave noir.

Le grand prêtre, toujours occupé de ses pensées de vengeance contre Tertulien, avait appris par le vieux Sylvain ce qui s'était passé au camp, le jour où Jarbas avait été frappé par le poignard de l'esclave noir.

Le grand prêtre, toujours occupé de ses pensées de vengeance contre Tertulien, avait appris par le vieux Sylvain ce qui s'était passé au camp, le jour où Jarbas avait été frappé par le poignard de l'esclave noir.

Le grand prêtre, toujours occupé de ses pensées de vengeance contre Tertulien, avait appris par le vieux Sylvain ce qui s'était passé au camp, le jour où Jarbas avait été frappé par le poignard de l'esclave noir.

Feuilleton du Constitutionnel

UNE SŒUR de FABIOLA

CHAPITRE QUINZIÈME. LE MENSONGE ET LA TENTATION.

Afer, après avoir frappé, Jarbas avait profité du premier moment d'épouvante et de trouble, et s'était glissé hors du camp. Quoiqu'il se ressentit encore des tortures de la question, il avait marché jusqu'au soir par des chemins détournés et déserts.

Afer, après avoir frappé, Jarbas avait profité du premier moment d'épouvante et de trouble, et s'était glissé hors du camp. Quoiqu'il se ressentit encore des tortures de la question, il avait marché jusqu'au soir par des chemins détournés et déserts.

Afer, après avoir frappé, Jarbas avait profité du premier moment d'épouvante et de trouble, et s'était glissé hors du camp. Quoiqu'il se ressentit encore des tortures de la question, il avait marché jusqu'au soir par des chemins détournés et déserts.

Afer, après avoir frappé, Jarbas avait profité du premier moment d'épouvante et de trouble, et s'était glissé hors du camp. Quoiqu'il se ressentit encore des tortures de la question, il avait marché jusqu'au soir par des chemins détournés et déserts.

Afer, après avoir frappé, Jarbas avait profité du premier moment d'épouvante et de trouble, et s'était glissé hors du camp. Quoiqu'il se ressentit encore des tortures de la question, il avait marché jusqu'au soir par des chemins détournés et déserts.

Afer, après avoir frappé, Jarbas avait profité du premier moment d'épouvante et de trouble, et s'était glissé hors du camp. Quoiqu'il se ressentit encore des tortures de la question, il avait marché jusqu'au soir par des chemins détournés et déserts.

Afer, après avoir frappé, Jarbas avait profité du premier moment d'épouvante et de trouble, et s'était glissé hors du camp. Quoiqu'il se ressentit encore des tortures de la question, il avait marché jusqu'au soir par des chemins détournés et déserts.

Afer, après avoir frappé, Jarbas avait profité du premier moment d'épouvante et de trouble, et s'était glissé hors du camp. Quoiqu'il se ressentit encore des tortures de la question, il avait marché jusqu'au soir par des chemins détournés et déserts.

Afer, après avoir frappé, Jarbas avait profité du premier moment d'épouvante et de trouble, et s'était glissé hors du camp. Quoiqu'il se ressentit encore des tortures de la question, il avait marché jusqu'au soir par des chemins détournés et déserts.

Afer, après avoir frappé, Jarbas avait profité du premier moment d'épouvante et de trouble, et s'était glissé hors du camp. Quoiqu'il se ressentit encore des tortures de la question, il avait marché jusqu'au soir par des chemins détournés et déserts.

Afer, après avoir frappé, Jarbas avait profité du premier moment d'épouvante et de trouble, et s'était glissé hors du camp. Quoiqu'il se ressentit encore des tortures de la question, il avait marché jusqu'au soir par des chemins détournés et déserts.

Afer, après avoir frappé, Jarbas avait profité du premier moment d'épouvante et de trouble, et s'était glissé hors du camp. Quoiqu'il se ressentit encore des tortures de la question, il avait marché jusqu'au soir par des chemins détournés et déserts.

Afer, après avoir frappé, Jarbas avait profité du premier moment d'épouvante et de trouble, et s'était glissé hors du camp. Quoiqu'il se ressentit encore des tortures de la question, il avait marché jusqu'au soir par des chemins détournés et déserts.

Afer, après avoir frappé, Jarbas avait profité du premier moment d'épouvante et de trouble, et s'était glissé hors du camp. Quoiqu'il se ressentit encore des tortures de la question, il avait marché jusqu'au soir par des chemins détournés et déserts.

Afer, après avoir frappé, Jarbas avait profité du premier moment d'épouvante et de trouble, et s'était glissé hors du camp. Quoiqu'il se ressentit encore des tortures de la question, il avait marché jusqu'au soir par des chemins détournés et déserts.

Afer, après avoir frappé, Jarbas avait profité du premier moment d'épouvante et de trouble, et s'était glissé hors du camp. Quoiqu'il se ressentit encore des tortures de la question, il avait marché jusqu'au soir par des chemins détournés et déserts.

Afer, après avoir frappé, Jarbas avait profité du premier moment d'épouvante et de trouble, et s'était glissé hors du camp. Quoiqu'il se ressentit encore des tortures de la question, il avait marché jusqu'au soir par des chemins détournés et déserts.

Afer, après avoir frappé, Jarbas avait profité du premier moment d'épouvante et de trouble, et s'était glissé hors du camp. Quoiqu'il se ressentit encore des tortures de la question, il avait marché jusqu'au soir par des chemins détournés et déserts.

Afer, après avoir frappé, Jarbas avait profité du premier moment d'épouvante et de trouble, et s'était glissé hors du camp. Quoiqu'il se ressentit encore des tortures de la question, il avait marché jusqu'au soir par des chemins détournés et déserts.

Afer, après avoir frappé, Jarbas avait profité du premier moment d'épouvante et de trouble, et s'était glissé hors du camp. Quoiqu'il se ressentit encore des tortures de la question, il avait marché jusqu'au soir par des chemins détournés et déserts.

Afer, après avoir frappé, Jarbas avait profité du premier moment d'épouvante et de trouble, et s'était glissé hors du camp. Quoiqu'il se ressentit encore des tortures de la question, il avait marché jusqu'au soir par des chemins détournés et déserts.

fanatisme et à aigrir les passions farouches du père des montagnes.

Il voyait en lui un de ces hommes dont il pouvait tirer un grand parti dans le projet qu'il méditait; mais il comptait davantage encore sur la fougue de Jubal, s'il réussissait à le compromettre avec Vivia; dans cette vue, il vint un soir le trouver secrètement.

« L'œuvre sainte est donc heureusement commencée, lui dit-il en l'abordant; deux hommes qui vivent sous votre toit ont bien mérité des dieux et de la patrie. L'époux de Vivia, vous le savez sans doute, avait trahi sa religion, et ainsi s'expliquent ces entretiens secrets qu'il avait eus son départ avec Tertulien, ce prêtre exécuté, qui, si on le laisse faire, finira par rendre nos temples déserts et nos autels sans offrandes. Maintenant que nous avons la certitude et que bientôt toute la cité apprendra que Jarbas était chrétien, que la sédition dans laquelle il a péri, a été provoquée par son attachement à cette secte maudite, il faut profiter de l'occasion pour soulever les esprits et forcer le gouverneur et le sénat à proscrire enfin cette religion nouvelle, selon les édits de nos pieux empereurs.

« Jubal n'a pas continué de se mêler de religion, répondit l'impétueux jeune homme, vous le savez bien. Si votre Jupiter est dieu, qu'il se venge du Christ son rival, c'est son affaire et non la mienne. La superbe Vivia m'a offensé; vous m'avez dit, qu'il vous en souviendrait, de me venger dans celui qu'elle m'a imprudemment préféré. Je me suis confié au dévouement bien connu d'Afer; son poignard m'a donné satisfaction. Mais elle, il faut que je l'atteigne, à son tour, de ma vengeance, il faut qu'elle soit à moi, ne fût-ce qu'un moment. Je vaincrai sa fierté, n'importe par quel moyen, ou je la réunitai bientôt à celui qu'elle pleure. Laissez donc de côté, je vous prie, cette ridicule question de croyance et de culte. A cette condition, je suis tout disposé à écouter vos conseils, quoique je sois habitué à n'en prendre que de moi-même.

« Peut-être, Jubal, quand les années vous auront donné la sagesse, vous penserez autrement que vous ne faites. Mais, si vous êtes indifférent à cette lutte où est engagé l'avenir de notre antique religion, ne soyez pas du moins insensible à ce qui vous intéresse personnellement. La fièvre Vivia; que je hais autant que vous la haissez vous-même, vous a offensé; elle a dédaigné votre main et votre nom, et pourtant j'ai entendu plus d'une noble patricienne proclamer heureuse entre toutes la jeune vierge que vous choisiriez pour épouse! Mais savez-vous bien le véritable motif de son orgueilleux mépris pour vous?

« Son cœur, je crois, s'était déjà donné à un autre: elle aimait, déjà peut-être elle était aimée; car, voyez-vous, je n'ai pas eu un moment à sa prétendue vertu et je n'ai pas été dupe de son hypocrisie pudeur. La vertu! où donc est elle? Mot sonore et prétentieux à l'abri duquel l'orgueil essaie de voiler ses faiblesses.

« Peut-être, Jubal, vous avez raison de ne pas croire à la vertu, surtout quand elle se pare de ces dehors sans bres. Nos divinités ne font pas aussi farouches, et j'ai, je l'avoue, quelque peine à me persuader qu'il y a plus de force dans le cœur d'une jeune fille. Mais vous vous trompez en attribuant à une affection déjà forcée et payée de retour la conduite de Vivia à votre égard. Moi, je puis vous dire qu'elle avait un autre motif, je le tiens de bonne source.

« En m'humiliant, en repoussant mes avances, Vivia aurait eu un autre motif! Expliquez-vous, je vous prie! je n'aime pas la demi-confiance.

« Aussi, je ne veux rien vous cacher: sachez-le, Jubal, elle-même s'en est vanée, qu'elle ne vous a si outrageusement dédaigné que parce que vous n'êtes pas chrétien.

(A continuer.)



LE CONSTITUTIONNEL

TROIS-RIVIERES, 22 JUILLET 1872.

Bulletin Electoral.

TROIS-RIVIERES.—M. Wm. McDougall, ancien député, réélu par acclamation. Nomination 27 juillet.

ST. MAURICE.—M. Charles Lajoie refusant de se porter candidat, il est probable que le Dr. Lacerte sera élu. Nomination 29 juillet.

CHAMPLAIN.—La lutte est chaudement engagée entre le Dr. Ross et M. P. O. Prudel. Nous n'avons aucun doute que M. Ross gagnera avec une forte majorité. Nomination 29 juillet.

MASKINONGÉ.—M. Boyer continue à faire de la corruption sous les couleurs conservatrices pour le parti national; mais M. Caron tient bon et nous espérons que les électeurs de Maskinongé montreront à M. Boyer qu'ils ne sont pas une marche à suivre mais qu'ils représentent un principe.

NICOLET.—La lutte est entre M. Gaudet et M. Trahan. On dit que M. Méthot ne s'en mêle point. On a parlé quelque temps d'opposer M. L. O. David, de Montréal, à M. Gaudet, mais ce projet semble abandonné.

PORNEUF.—La lutte entre M. Brousseau et le Dr. de St. Georges est passablement indécise. Des deux côtés on réclame une victoire certaine.

QUÉBEC (Comté).—On parle de M. Mathew Hearn pour faire de l'opposition à M. Chauveau; il est probable cependant que cette opposition n'aura pas de suite.

QUÉBEC (Ville).—Bataille sur toute la ligne, M. Ross contre M. Cauchon au quartier centre; M. O'Farrell contre M. McGreevy à la Basse ville et M. Aurèle Plamondon contre M. Tourangeau à St. Roch. Nomination pour la ville et le comté 29 juillet.

LOTHIERE.—M. Joly.

LEVIS.—M. Blanchet et M. Fréchette, nomination 29 juillet.

BELLECHASSE.—M. Fournier et M. A. Caron. Nomination 29.

MONTMAGNY.—M. Beaubien et M. H. T. Tacheau.

KAMOURASKA.—M. Pelletier et M. Routhier. On ajoute que M. Roy, député à la chambre locale, est lié à supporter M. Pelletier.

L'ISLET.—M. L. B. Caron songerait à revenir dans ce comté contre M. Pouliot.

RIMOUSKI.—M. Sylvain aura probablement pour adversaire le Dr. Fiset.

GASPÉ.—Dr. Fortin.

BEAUCÉ.—M. Pozer.

DORCHESTER.—M. Langevin sera sans doute élu par acclamation, quoiqu'on parle de lui opposer M. Marceau. Nomination le 25 juillet.

MONTMORENCY.—M. Langlois n'est pas sûr, dit-on, de battre M. le notaire LaRue.

CHARLEVOIX.—On avait parlé de faire élire M. Lucien Turcotte dans ce comté, mais aujourd'hui, M. Turcotte trouvant que ses occupations ne lui permettent pas de se présenter, M. Cimon va être réélu sans difficulté.

SAGUENAY.—M. David Prince renonce au Sénat et se présente contre M. Tremblay.

ARTHABASKA.—M. Laurier semble s'acheminer vers la Chambre des Communes. On ne lui connaît point d'adversaire.

MÉGANTIC.—Nous espérons que tous nos amis se réuniront autour de la candidature de M. Édouard Richard et que M. Grant restera à Québec.

RICHMOND ET WOLFE.—Le professeur Graham se présente contre M. Webb.

YAMASKA.—Tout est tranquille et l'on dirait que M. Fortier va être élu unanime.

RICHÉLIEU.—Lutte extrêmement vive entre M. Barthe et M. Mathieu.

VERCHÈRES.—On ne connaît pas encore d'adversaire à M. Geoffroy.

BERTHIER.—Dr. Paquet.

L'ASSOMPTION.—M. Louis Archambault, commissaire des travaux publics, a pour adversaire M. Alexandre Archambault.

TERREBONNE.—M. Masson.

LAVAL.—M. Bellerose.

MONTCALM.—M. Dugas.

JOLIETTE.—M. Baby et le Dr. Goulet.

DEUX MONTAGNES.—M. Daoust et M. Provost.

SOULANGES.—M. Lanthier et M. Raoul de Beaujeu.

VAUDREUIL.—M. Harwood et M. Monaganis.

HOCHELAGA.—M. Louis Beaubien et probablement M. Dorion.

MONTREAL.—M. M. P. Ryan au quartier centre; M. Young et Drummond au quartier Ouest; Sir George E. Cartier et M. Jetté au quartier Est.

JACQUES-CARTIER.—M. Laflamme et M. Désiré Girouard.

LAPRAIRIE.—M. Pinsonnault.

CHAMBLEY.—M. Benoit et le Dr. T. de Grosbois.

OTTAWA (comté).—M. Alonzo Wright.

OTTAWA (ville).—M. Currier, le maire Martineau et M. Lewis sont sur les rangs. On pense que M. Martineau et M. Currier seront élus.

Il est définitivement arrêté que Sir Francis Hincks se présentera à Brant sud à la place de M. Watts.

On dit qu'il aurait pu être élu par acclamation dans le comté de Carleton, mais qu'il a refusé.

M. O'Reilly, C. R. de Kingston, se porte candidat ministériel dans Renfrew sud contre M. Lorn McDougall.

Nous défions le Journal des Trois-Rivières de prouver que nous ayons jamais dit ou écrit que le Dr. Ross avait vendu son comté à un nommé Jean Chapias.

Parce qu'il en coûte au Journal de ravailler tous les éloges qu'il a faits du Dr. Ross, parce qu'il est en peine d'expliquer les raisons pour lesquelles il le maltraite plus que M. Gaudet, M. Caron, et autres, ce n'est pas une excuse pour qu'il invente des mensonges et des calomnies contre nous.

Le Journal n'a rien à reprocher au Dr. Ross dans sa conduite parlementaire, il a au contraire approuvé tous ses votes. Mais il paraît que la haine des dévots ne compte pas avec la logique.

L'Archevêque de Québec et la question des Ecoles.

Nous avons publié l'autre jour une circulaire de Mgr. l'Évêque de Rimouski, sur la question des Ecoles. Elle était claire et formelle; mais le Nouveau-Monde a trouvé moyen de dire qu'elle n'infirmerait d'aucune sorte l'opinion du professeur De Angelis, que nous avons également reproduite. Nous sommes impatient de voir ce que notre confrère, dans sa bonne foi, va dire de la circulaire suivante que Sa Grâce l'Archevêque de Québec vient d'adresser à son clergé.

Monsieur,

J'ai lu dans les journaux la réponse donnée par Mgr. de Angelis à une consultation relative à la question des écoles du N.-Brunswick. Plusieurs membres du clergé m'ont demandé s'il était vrai, comme l'a affirmé un journal, que cette réponse règle définitivement la question de savoir quel était le devoir du gouvernement et de la Chambre dans cette affaire?

Je crois devoir protester contre une pareille exagération, qui renverse toutes les notions de la hiérarchie ecclésiastique, en donnant à un théologien, quelque soit son mérite, une autorité égale à celle du Souverain Pontife.

D'ailleurs, il est encore permis de croire que si la difficulté dont il s'agit eût été exposée avec toutes les circonstances capables d'en faire ressortir la véritable nature, la réponse eût pu être fort différente.

Je souscris volontiers aux principes si sagement et si clairement énoncés par Mgr. de Rimouski dans sa circulaire du 1er Juillet:

1o. "Tout catholique est, sans aucun doute, tenu de désapprouver le principe de l'acte de écoles du Nouveau-Brunswick, et même d'apporter remède à ce triste état de choses, selon sa position, dans la mesure de ses forces, et en observant les règles de la prudence;"

2o. "Un tel catholique est cependant libre de choisir, pour parvenir à ce but si désirable, le moyen qu'il juge, au meilleur de sa connaissance, le plus propre à atteindre cette fin, avec le moins de danger possible pour la paix religieuse du pays;"

3o. "La constitutionnalité du dit acte et l'à propos de provoquer l'intervention du Parlement Impérial, ou du Gouvernement Fédéral, sont du nombre des questions libres au point de vue de la conscience, et nos législateurs catholiques pouvaient, sans blesser les principes religieux, voter dans un sens ou dans l'autre."

"Voilà, continue Mgr. de Rimouski, ce qui devra vous guider dans la direction des fins qui vous sont confiées, sous les circonstances où nous nous trouvons."

Recevez, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement,

† E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.

Nous pouvons porter la longueur totale des voies ferrées construites depuis 1867, et actuellement en construction ou dont la localisation du tracé a été faite, à plus de 2700 MILES, le chemin de fer Intercolonial compris. Si nous évaluons le coût moyen de ces chemins à \$19,000 du mille, ce qui n'est certes pas exagéré.

Deduisant le coût du Chemin de fer Intercolonial et les sommes octroyées aux compagnies par les législatures provinciales, il reste près de trente millions de capitaux privés ou réalisés par les souscriptions des villes et municipalités. C'est un vaste champ ouvert à notre activité, et il ne dépend que de nous d'y jeter la semence d'une abondante récolte.

Il y a encore de nombreuses preuves des progrès réalisés depuis la confédération. Le capital payé des banques qui était de \$29,729,048 en 1868, atteignait le 31 mars 1872 la somme de \$43,248,389; ce qui constitue pour ces quatre années une augmentation de \$13,519,341.

Les dépôts des banques ont aussi presque doublé dans le cours de ces quatre années: ils étaient de \$31,752,775 en 1868, et s'élevaient le 31 mars 1872 à \$60,810,008.

Si nous considérons séparément les rapports des banques d'épargne, nous trouvons que la balance de \$1,483,219 qu'elle était en 1868, s'élevait à \$2,411,293 le 31 mars 1872. La balance des banques d'épargne attachées au département des postes était de \$204,588 en 1868, et de \$2,988,140, le 31 mars 1872.

Nous constatons un progrès aussi satisfaisant dans le revenu public. Les recettes pour l'année fiscale 1867-68 ont été de \$13,687,928; et pour l'année 1870-71 de \$19,335,560; ce qui donne une augmentation de \$5,647,632. Si au revenu fédéral nous ajoutons les revenus des gouvernements locaux, déduction faite des octrois du gouvernement fédéral, nous pouvons porter le revenu total à VINGT-DEUX MILLIONS DE PIASTRES.

Un aussi heureux état des affaires de la Puissance a eu pour résultat d'asseoir solidement notre crédit, et de nous permettre de nous engager dans des entreprises publiques de la plus haute importance pour la prospérité et la consolidation de la confédération.

Tout le pays a appris avec la plus vive satisfaction l'heureuse nouvelle que le gouvernement fédéral avait décidé d'exécuter aussi rapidement que possible l'éclaircissement de nos eaux. Plusieurs millions de piastres seront cette année même employés à cette fin. Il y a unanimité dans toutes les provinces sur la nécessité de cette entreprise qui nous assurera le contrôle d'une bonne partie du commerce de l'Ouest.

Mais l'entreprise qui intéresse au plus haut degré la Puissance en général, et qui prime toutes les autres, c'est bien le vaste projet d'un chemin de fer reliant la Colombie Anglaise sur les confins du Pacifique aux chemins de fer canadiens. Ce projet d'abord élaboré en 1870, par les délégués de la Colombie Anglaise et le gouvernement canadien, sanctionné par le Parlement à la session de 1871, a de nouveau, à la dernière session, occupé la législature fédérale qui a dû décider un mode pour assurer la construction du chemin de fer interocéanique, ayant fait les frais de presque toute la discussion sur les *hastings* aux élections locales de l'année dernière, et faisant encore cette année le thème de bien des discours, nous la traiterons au long dans un prochain article.

Depuis 1867 notre industrie a aussi fait des progrès et la question industrielle est aujourd'hui à l'ordre du jour. Les législatures locales et le parlement fédéral en ont été saisis. Il est certain que bientôt l'étude des besoins de nos manufactures et des meilleurs moyens d'encouragement, sans froisser d'autres intérêts, permettra à nos législateurs de prendre des mesures efficaces pour doter le pays d'une forte industrie.

Nous croyons avoir surabondamment prouvé que le régime fédéral a eu pour résultat de placer nos finances dans l'état le plus satisfaisant, de consolider notre crédit, et de permettre aux gouvernements fédéral et locaux d'aider largement de nombreuses entreprises publiques, donnant par conséquent une vigoureuse impulsion à l'initiative privée, de développer notre commerce, d'activer la colonisation de nos forêts, et de donner l'essor à notre industrie. Il nous reste maintenant à examiner quel rôle nos hommes politiques ont joué depuis l'avènement de la Confédération et quels sont ceux qui en définitive ont le plus de droit à la confiance publique.

Le choléra a éclaté en Russie avec une violence telle que toutes les classes riches fuient vers l'Europe occidentale.

Des amendements importants ont été faits en 1871 à la loi des élections fédérales.

Cette loi a été sanctionnée le 14 avril 1871, et se trouve en force pour les élections fédérales de cette année. C'est le chapitre 10 de la s. Viet Statuts du Canada de 1871, p. 99 et suivantes.

Le premier paragraphe de la 2e section de cet acte se lit comme suite:

"La votation, lors de l'élection d'un membre de la Chambre des Communes pour un district électoral, dans la Province de Québec ou Ontario, ne durera qu'un seul jour; les bureaux de votation (*polls*) seront ouverts à neuf heures du matin et clos à cinq heures de l'après-midi le même jour."

Par le 3e paragraphe de la même section (2) l'officier-rapporteur d'un comté devra diviser une paroisse, ville, etc., pour les fins de la votation, en autant de subdivisions que cette paroisse, ville, etc., contient de deux cents électeurs inscrits sur la liste, et il y établira un bureau de votation (*poll*) pour chaque division, de manière à ce qu'il n'y ait pas plus de deux cents votants pour chaque telle subdivision.

NOTES LOCALES.

Les foins sont commencés depuis quelques jours à la Banlieue de Trois-Rivières. On nous dit que la récolte est abondante. Plaise à Dieu que des pluies trop fréquentes ne viennent pas mûtant gâter cette récolte.

Le contrat pour la construction de la chaussée des Piles a été donné à M. O. Z. Hamel. Le gouvernement ne pouvait avoir un homme plus compétent pour l'exécution de ces travaux.

Nous voyons avec plaisir que la vente de pianos, samedi, a été fort encourageante. Les enchérisseurs étaient nombreux et hardis. Les enchérisseurs de la campagne l'ont emporté dans les cinq ventes sur ceux de la ville.

Le premier piano a été vendu \$225; le deuxième \$292; le troisième \$220; le quatrième \$368; le cinquième \$260. Cette vente est loin de suffire à la demande, et nous espérons qu'il y aura un autre encaissement prochainement.

Chronique piqueuse.

Je voyais dans votre dernière feuille un entrefilet disant, en parlant du Pique-Nique de jeudi dernier, que les invités s'en sont reconnus vers dix heures du soir, enchantés de leur excursion, etc.

Sans savoir si l'auteur de ces lignes était présent, je puis dire qu'il me fait l'effet d'être un homme très-impressionnable et qui fait les choses à la vapeur, car il ne laisse aux invités que deux ou trois heures pour revenir enchantés d'un pique-nique, à cinq milles de là! Je suis bien convaincu que cela a été fait pour le mieux et surtout pour montrer que le temps paraît toujours court en ces sortes d'amusements. Cependant comme la phrase pourrait n'avoir aucun sens allégorique pour plusieurs personnes, et entraînerait par conséquent dans des complications assez difficiles à prévoir, je crois de la plus urgente nécessité d'expliquer le sens de cette figure de rhétorique, où il y a eu un abus si criant du moins ou plus!

Or, à 4 h. 5 h. 6 h. 7 h. 8 h. et même jusqu'à 9 h. P. M., jeudi dernier, les voitures circulaient dans nos rues, comme un jour solennel d'une élection contestée par de l'argent, pour transporter les convives au boeage de M. Dumoutier.

De sorte qu'il y avait la plus grande partie de la cité de Trois-Rivières rendue sur les lieux pour effectuer ce pique-nique magnifique sous tous les rapports. J'insiste à dire que tout le monde se trouvait là réuni comme un seul homme, y compris même bien entendu, la fine fleur et la crème sociale de la coquette cité de Trois-Rivières, à part les malades, les infirmes, les boiteux et boiteuses, quelques jeunes filles aux rares cheveux sur la nuque et les absents, et les enfants pincetés.

Je vous assure que nos vieux garçons trépannés sur leur base, en présence de ces essais d'abeilles qui répandaient le miel à profusion au milieu de ces salles si gentiment décorées pour la circonstance; — on a compté jusqu'à 45 couples prêts à livrer le combat, et la salle n'a pas cessé de bondir sous les pieds légers des danseurs et des danseuses — jusqu'à cinq heures du matin.

Il faut vous dire que la musique était des plus attrayante: La harpe et le violon, sous d'habiles mains, ne contribuaient pas peu à tenir tous les convives les plus flagmatiques en haleine.

Pendant que les amis d'Apollon lui rendaient leurs hommages, les autres se rendaient au boeage jusqu'à un endroit qu'on s'est permis d'appeler le Vide-Bouteilles. Je sens ici le besoin de dire que Bachus n'avait pas été invité et n'a pas même montré la tête au dit Vide-Bouteilles. Il y avait des sièges de préparés et la sur la route et des tentes dressées à différents endroits du boeage illuminé de lampes chinoises de diverses couleurs, suspendues aux arbres couverts de verdure. Tout cela produisait le coup d'œil le plus grandiose. Ici il y avait un groupe qui faisait retentir les airs des plus joyeux concerts; là Cupidon se plaisait à raconter ses exploits les plus enchanteurs.

A un signal donné toute cette phalange de joyeux convives se pressait autour d'une table chargée de tout ce que la cuisine peut produire de plus délicieux et de plus appétissant. La plus franche gaieté et la plus grande harmonie ont régné pendant toute cette soirée.

Est remarquable qu'une assemblée aussi nombreuse (au-delà de 150) composée de différentes origines et états ait fait preuve d'autant d'entente et de sympathie. C'est ainsi que l'on doit entendre la bonne société; le choix de personnes respectables et assez bien élevées pour comprendre qu'elles ne sont pas seules sur cette misérable boule, mais bien pour vivre en société formée de diverses origines, de divers états tous aussi dépendants des uns que des autres. C'est le fruit de la véritable éducation seule.

Honneur donc aux bacheliers, organisateurs de si beaux amusements et à bien-faisant patronage de ma tante la maîtresse. Merci pour tous et encore! encore!

RUPERTO.

Trois-Rivières, 22 juillet.

M. LE RÉDACTEUR.

Hier je revenais du Bureau de Poste où je n'avais rien trouvé à mon adresse, je descendais lentement le Boulevard, les mains vides, le cœur rempli d'amertume... point de nouvelles... lorsque je rencontrai un ami qui me dit: hé bien, quand donc Dypella aura-t-il fini de critiquer, de blâmer, de censurer, de gourmander, de médire, de vilipender... et sans lui laisser terminer cette kyrielle je lui répondis de suite:

Quand tu verras l'abeille  
Fair le travail et goûter le loisir,  
Quand la rose vermeille  
Refusera le baiser du zéphyr,  
Quand le torrent rapide  
Remontera vers la source qu'il fuit  
Quand la biche timide  
Viendra s'offrir au chien qui la poursuit...

et je continue de dire ma façon de penser des hommes et des choses, du bien et du mal, des noms et des prénommes, des articles et des adjectifs, des points et des virgules etc., etc., tout ce qui dans ce libre métier peut alimenter ma verve devient le jupon de ma plume ou m'en fait son cauchemar; Je vais de toutes parts où me guide ma veine. Sans tenir en marche une route certaine...

Cependant il ne faudrait pas croire que je fais la police dans les bureaux publics, non plus que dans les rues, comme le disait naguère le Journal des Trois-Rivières, je me contente de persifler de temps à autre quelques uns de ceux qui sont chargés de cette besogne, quand je trouve qu'ils le méritent, et c'est encore beaucoup que de les considérer dignes de mon fiel, car il n'est bien d'autres dont je ne veux pas approcher le niveau. D'un autre côté il n'est un bien plus grand nombre dont je ne parle pas et dont la bonne conduite, les belles qualités et la vertu sincère font honneur à l'humanité, et pour ceux-là c'est un éloge de ma part que de n'avoir rien à redire contre eux, car il ne faudrait pas croire que je tourne toujours à blâmer en tout et partout, non, je l'ayoue bien sincèrement il n'est que je ne suis pas digne de délier les cordons de leurs souliers, mais, comme à tout seigneur tout honneur, à tout bourgeois il faut une corde et de notre temps chaque bourgeois a la file soi-même, tantôt dans l'ombre et le silence, tantôt au grand jour de la publicité; sur les premiers; chut! sur les autres, haro sur le baudet!

On dit que les comédies de Molière, les fables de La Fontaine et les satires de Boileau ont fait plus pour corriger les usages, les coutumes et les mœurs à Paris, que les sermons de Massillon, les oraisons de Bossuet et les harangues de Mirabeau, je ne sais si c'est bien vrai et je laisse à chacun d'en tirer la conclusion qu'il lui plaira. Toujours est-il certain que les bagnes, les galères et la guillotine n'ont jamais valu ni les tragédies de Racine, ni les vers de Corneille, ni la prose de Chateaubriand et que Le Juif Errant et Le Corsaire Rouge ne pourront jamais être mis en parallèle à Paul et Virginie, ni à Fabiola ou à sa sœur.

J'aime mieux un ruisseau qui, sur la mollé, dans un pré plein de fleurs lentement se promène, qu'un torrent débordé qui, d'un cours orageux, roule, plein de gravier, sur un terrain fané.

Mais, vous savez, M. le Rédacteur, que nous sommes dans un temps de prophéties et qu'elles se révèlent de toute part. Cependant nul n'est prophète dans son pays et je n'ai pas la prétention de croire que je le serais même à l'étranger, ainsi je ne veux donc pas prophétiser mais simplement parler au sujet des prochaines élections dans notre district et, à cet effet, je dépose \$50.00 au bureau du Constitutionnel, à la condition que quelqu'un contre chaque candidat que je vais nommer, dépose pour moi, entre vos mains, à ce bureau, avant le jour de la nomination, la somme de \$10.00 que j'aurai droit de retirer si tel candidat est élu, si non il prendra les \$50.00 ou seulement sa quote-part, si plus d'un n'est pas élu, ou si quelqu'un n'a pas déposé \$10.00. Tout autre que l'un de ces candidats peut déposer \$10.00 entre vos mains aux conditions susdites. Cependant si quelqu'un de ces candidats meurt avant la fin de l'élection, il sera considéré élu; et vous M. Gérin, je vous prie de vouloir accepter, à cette fin, la charge de trésorier et de paye-maître, et vous ne serez pas pour cela empêché de parler aux conditions ci-dessus. Ainsi, seront élus:

Pour le comté de Champlain, M. le Dr. J. J. Ross.  
Pour celui de St. Maurice, M. le Dr. E. Lacerte.  
Pour celui de Maskinongé, M. George Caron.  
Pour celui de Nicolet, M. Joseph Gaudet.  
Pour la cité de Trois-Rivières, M. W.

McDougall, par acclamation. Allons M. McDougall, faites déposer \$10.00 immédiatement pour parier que vous ne serez pas élu par acclamation. Ça vaut la peine de perdre \$10.00 quand on n'a pas de contestation ou d'en empêcher \$50 si quelqu'un nous oppose, et d'ailleurs, vous pouvez croire que je crierais fort et dru pour vous acclamer. Au revoir,

Monsieur le Rédacteur,  
Votre tout dévoué,  
DYPPELLA.

Nécrologie.

Le Révd. M. Charest est décédé ce matin, à l'Évêché, à l'âge de 65 ans. Né à Ste. Anne de la Pêrade, M. Charest a été longtemps curé de différentes paroisses. Depuis une couple d'années, il s'était retiré du ministère.

FAITS DIVERS.

—Nous apprenons avec regret la mort de M. Édouard Quartier, ancien curé de St. Denis de Kamouraska, district de Québec. Le défunt était né à St. Denis, Rivière Chamblay, le 5 Septembre 1796. Ordonné prêtre le 9 août 1829, il fut vicaire à St. Gervais jusqu'en 1831, année où il fut nommé curé de l'Île aux Grues. Il fut transféré en 1834 à la cure de Cacouna et en 1841 à celle de St. Denis comme premier curé.

En 1856, il se retira du ministère et continua de résider à St. Denis.

Le vénérable défunt était donc âgé de 76 ans.

—John Lévy, ancien compositeur au journal la Tribune, avait perdu cette position, il y a six mois environ, il cherchait à s'en consoler dans les débits de bière. Mais plus il buvait, plus il regretta son compoiteur, et il était tombé par degrés dans un désespoir morne qui inspirait des appréhensions sérieuses à sa sœur, Mme Fogy, chez laquelle il demeurait n. 552 seconde avenue. Depuis les fortes chaleurs, Lévy avait pris l'habitude d'aller coucher toutes les nuits sur le toit de la maison. Mercredi soir, sa sœur éprouvant de fâcheux pressentiments, fit tout ce qu'elle put pour lui persuader de coucher dans sa chambre, mais John répondit que la chaleur l'empêcherait de dormir, et après avoir embrassé sa sœur et lui avoir souhaité un bonsoir plus affectueux que de coutume, il monta sur le toit comme les autres nuits.

Le lendemain matin, les premières personnes qui passèrent dans la seconde avenue, sur le trottoir du côté opposé à celui où se trouve la maison 551 aperçurent un homme pendu sur le toit de cette maison. C'était l'ancien compositeur. Il s'était pendu à une corde fixée d'une part au sonnet d'une cheminée et de l'autre à une perche. Sa main droite, plongée dans la poche de son pantalon, y serrait un couteau, position indiquant évidemment que le pendu s'était efforcé de couper la corde, mais trop tard malheureusement. Lévy était âgé de 39 ans.—*Courrier des Etats-Unis.*

—Le village de Listowell est grandement excité à cause de la disparition mystérieuse de la femme blanche d'un homme de couleur du nom de Butler. Il paraît que ces époux étaient dans l'habitude de se quereller; mais une nuit de la semaine dernière, les voisins furent éveillés en sursaut par des cris de meurtre venant de la maison habitée par ces malheureux. Un villageois y courut et les trouva qui se querellaient, la femme perdant son sang d'une blessure au poignet. Tout le temps qu'il resta, ils se tinrent tranquilles. Mais aussitôt qu'il fut retourné chez lui le cri de meurtre se fit entendre; comme il ne fut pas répété, il n'y fit pas attention d'avançage.

Le lendemain la femme avait disparu et l'on ne put en découvrir aucune trace, malgré les recherches opérées dans les marais et les bois voisins. Butler dit qu'elle s'est enfuie, mais qu'il ne sait où. On a entendu faire aux enfants des remarques qui portent à croire qu'elle a été tuée et son corps enterré dans les marais en arrière de la maison. Butler a été arrêté pour conduite désordonnée et envoyé pour six jours à la prison de Stratford. On espère dans l'intervalle déceler le mys. Des perquisitions ont été organisées; mais elles ont été jusqu'à présent sans résultat.

—Un médecin de Montpellier vient de faire de curieuses et originales expériences.

Il a habitude des poulets à boire du vin, de l'eau de vie et de l'absinthe, dans le but d'étudier la rapidité de l'influence de ces boissons sur la vie des gallinacés:

Les volailles ne se sont pas montrées récalcitrantes; elles ont fini par absorber, sans façon, 6 centimètres cube d'alcool et 12 à 15 centimètres cube de vin.

Ce qui précède ne présente rien de bien extraordinaire, mais voici qui devient plus grave:

Le docteur Puplé a remarqué que, sous l'influence de ce régime, les poulets devenaient très maigres, surtout ceux qui s'adonnaient particulièrement à l'absinthe.

Deux mois de liqueur verte ont suffi pour les tuer; ceux qui buvaient de l'eau-de-vie sont morts au bout de quatre mois et demi, et ceux qui ingurgitaient du vin outre mesure ont vécu pendant six mois.

Notre savant a, de plus, constaté le développement extraordinaire que prennent les crêtes de coq sous l'influence d'un régime alcoolisé prolongé.

Les crêtes deviennent de plus en plus

rouges et finissent par quadrupler de volume; on peut donc, sans crainte de se tromper, établir que ce prénom est le pendant de celui qui se produit sur le nez des personnes ayant un faible prononcé pour la boisson.

DECES.

A Yamachiche, le 20 juillet courant, à l'âge de 66 ans, Dame Angèle Lemaitre, épouse de Sieur François G. Lajoie, père. Modèle de toutes les vertus chrétiennes, la défunte, malade cependant depuis quelque temps, a expiré peu d'instants après avoir assisté au saint sacrifice de la messe, et sa belle âme, complètement détachée des choses terrestres, s'est envolée dans le sein de son créateur.

A Québec, ce 22 juillet courant, Margaret Greive, sœur de feu Edward Greive, ci-devant de Trois-Rivières, et ci-devant M. P. pour Trois-Rivières. Les funérailles auront lieu mercredi, à l'église St. James, à 2 heures P. M. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Annonces Nouvelles

On a besoin

d'une bonne fille pour le service d'une maison à Montréal.

Salaire, premier mois, \$6. S'adresser à ce bureau. Trois-Rivières, 22 juillet 1872.

A vendre.

Une maison en Brique, rue Bonaventure. Possession immédiate. S'adresser à J. B. NORMAND. Trois-Rivières, 22 juillet 1872.

A vendre.

Une maison en bois, rue St. Paul. S'adresser à J. B. NORMAND. Trois-Rivières, 22 juillet 1872.

A Vendre.

UN BATEAU de 51 1/2 pieds de longueur, de 12 pieds et 9 pouces de largeur, et 3 pieds et 9 pouces, haut de la cale. Le bateau est en très bon ordre. Pour les conditions, s'adresser à MADAME DECOTEAU, Modiste, Rue Bonaventure. Trois-Rivières, 22 juillet 1872.

Perdu

Sur le lac St. Pierre, le grémion d'un bâtiment, un mât, 3 vergues et 2 voiles, avec cordages, etc. Celui qui le trouverait recevra une récompense généreuse, en donnant information à ISAIE MARCHAND, Maskinongé, ou à LOUIS BERGERON, Trois-Rivières. 22 juillet 1872.—18

Reçu de Londres

ANGLETERRE, Une Caisse de Bijouterie en or W. A. J. WHITEFORD. Trois-Rivières, 18 juillet 1872.

Soirées

DRAMATIQUES ET MUSICALES A NICOLET, Les 27 et 28 juillet courant, Par la Société des amateurs, au profit de L'EGLISE NEUVE.

PROGRAMME

(Partie Dramatique) LE CHATIMENT DE DIEU, drame tragique en trois actes. UNE JOURNÉE DANS LES ASTURIAS, mélodrame en trois actes. LE DÉSPOIR DE JOCRISSE, comédie en un acte. LA JOUTE INSTRUMENTALE, comédie bouffe en un acte. (Partie Musicale) LES TEMPLIERS, duo dramatique par Coscove pour Tenor et Bass. LE MARTYR, chant héroïque par Voget pour Tenor. LA MORT D'ABEL, chant dramatique par Coscove pour Bass. STANCES A L'OCEAN, révérité, pour Tenor. CHANTS MONTAGNARDS. LE ROI DE VALLON, HALTE-LA !..... LA CHASSE A L'ISARD, MINUIT, LA TOULOUAINE. LES GUIDES de Bagnères. Chansons Comiques

N. B.—La présence de quelques élèves musiciens du Séminaire de Nicolet, nous permet de pouvoir promettre, pour la circonstance, le concours d'un corps de musique instrumentale, en outre, le piano et le violon ne feront pas défaut dans les entr'actes. Les soirées auront lieu dans la bâtisse du couvent. PRIX D'ADMISSION ..... 25 cts. Sièges réservés..... 50 cts. Portes ouvertes à 7 heures, levée du rideau à 8 heures P. M. O. H. de CHATILLON, Nicolet, 16 juillet 1872. Direct.

Annonces Diverses

Acte de Faillite de 1869.

Dans l'affaire de JOSEPH FRIGON, Ecr., Marchand de la paroisse de St. Maurice, dans le Comté de Champlain. FAILLI.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir en la paroisse de St. Maurice, dans le district de Trois-Rivières, dans le comté de Champlain, dans la demeure du failli, le jeudi premier jour du mois d'août prochain, (1872) à dix heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un Syndic. Champlain, 16 juillet 1872. N. GAGNON S. P.

Actis Public.

DES SOUMISSIONS cachetées pour la construction d'un TROISIEME ETAGE et pour autres travaux à la bâtisse de l'ECOLE DES FRERES, seront reçues au bureau du soussigné à l'Hôtel-de-Ville, jusqu'à VENDREDI prochain, le 19 courant, à QUATRE heures du soir.

Messieurs les Commissaires d'Ecole ne s'engagent pas à accepter la plus basse ni même aucune des soumissions. J. G. A. FRIGON, Sec. Trés. des Commissaires d'Ecole. Trois-Rivières, 15 juillet 1872.—21ms

Acte de Faillite de 1869

ET SES AMENDEMENTS. Dans l'affaire de MAXIME MONTEIN, Failli. Une première et dernière feuille des dividendes a été préparée, sujette aux oppositions jusqu'au vingt-cinq du présent mois. T. E. NORMAND, Syndic. Trois-Rivières, 10 juillet 1872.



Contrats de la Malle,

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maître-Général des Postes, Ottawa, seront reçues jusqu'à VENDREDI, 9 Août, pour le transport des malles de Sa Majesté, s. x. fois par semaine, avec contrats pour quatre ans, à compter du 1er Octobre prochain, entre

MONTREAL ET BERTHIER, et entre BERTHIER ET TROIS-RIVIERES.

Des avis imprimés renfermant de plus amples informations sur les conditions des contrats proposés pourront être consultés, et l'on pourra obtenir des formulés de soumissions, en s'adressant aux principaux bureaux de poste sur la route. E. F. KING, Inspecteur des Postes. Bureau de l'Inspecteur des Postes, Montréal 5 juillet 1872. 4ms

A Vendre

A la BANLIEUE. 80,000 Briques. S'adresser à JAMES DEAN. Trois-Rivières, 13 Mai 1872.

Séminaire de Nicolet

La distribution solennelle des prix aura lieu MERCREDI, le 3 juillet, à 8 h. A. M. Séminaire de Nicolet, 19 juin 1872.

MAGASIN DE

L'ETOILE. DENECHAUD & RICKABY, Marchands DE PROVISIONS Epicerie de Familles.

M. H. LANIGAN, Rue du Platon. Trois-Rivières, 24 mai 1872.

Dumont & Frère Ont ouvert un Hotel, rue du platon, dans la maison autrefois occupé par

M. VIDAL,

Sous le nom, D'HOTEL DES TROIS-RIVIERES. Les liqueurs sont de premier choix et la table des mieux servie. Trois-Rivières, juin 1872.

Annonces Diverses



Corporation des Trois-Rivières

Avis public est par le présent donné que le Rôle d'Evaluation de 1872 est maintenant achevé et déposé au bureau de la Corporation de la Cité de Trois-Rivières pour l'espace d'un mois de la date du présent avis, afin de satisfaire les intéressés, s'il y avait erreur dans le dit rôle.

J. G. A. FRIGON, Secrétaire-Trésorier. Hôtel-de-Ville. Trois-Rivières, 26 juin 1872.

Corporation of Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the VALUATION ROLL of the City of Three Rivers is now deposited and open to public inspection for a period of one month, at the office of the undersigned.

J. G. A. FRIGON, Secretary-Treasurer. City-Hall. Three Rivers, 26th June 1872.

A Vendre.

Bis de charpente pour une maison de 30 pieds sur 36. S'adresser à CHARLES HAMMOND, Rue des Champs. Trois-Rivières, 27 juin 1872.

Compagnie Manufacturiere DE QUEBEC.

LA MACHINE BUCKEYE, Faucheuses, Moissonneuses et affileuses.

« LA BUCKEYE EST LA MEILLEURE FAUCHEUSE EN AMERIQUE. »

C'est le verdict de tous les juges aux expositions provinciales depuis quinze ans. Les Buckeyes de la « compagnie manufacturiere de Québec » sont faites sur les meilleurs modèles américains et leur popularité défie déjà toute compétition. Quand on calcule aujourd'hui le prix de la main-d'œuvre on comprend que chaque cultivateur devrait avoir une faucheuse et moissonneuse.

La Machine "Sprague."

SE recommande surtout par sa légèreté, sa facilité de direction, sa simplicité et l'économie de sa construction. Ceux qui la préféreraient à la "Buckeye" peuvent se la procurer aussi aisément. SEVERE PANNETON, Banlieue, Trois-Rivières, 26 juin 1872.

Lajoie & Frère,

RUE NOTRE DAME, DANS LE MAGASIN CI-DEVANT OCCUPE PAR

F. STOBBS, LIBRAIRE, EN FACE DU

BLOCK BALGER,

Ont constamment à leur magasin un Assortiment Complet

DE MARCHANDISES SECHES des mieux choisies.

Ils ont en mains des Mérinos, Draps, Colours, Alpagues, Sys, Toiles, Soirées, à l'usage des Communautés Religieuses et des Messieurs du Clergé.

UN GRAND NOMBRE D'ORNEMENTS D'EGLISE ET D'EFFETS POUR LE CULTE.

Tels que Calices, Ciboirs, Ostensoirs, Encensoir s, Lamps, Chandeliers d'autel, Candeliers assortis, Franges or et Argent, Galons or et Argent, Chapeaux, Bas d'Anbes, etc., etc.

UNE visite des Messieurs du Clergé est respectueusement sollicitée. Trois-Rivières, 22 Mai 1871.

Importé D'ANGLETERRE

Marchandises de Printemps, DRAPS, TWEEDS, CASIMIRES, ETC., ETC.

qu'il a lui-même importés des meilleures manufactures anglaises. Patrons dans les derniers goûts.

Il sollicite une visite à son magasin, J. V. HART, Marchand-Tailleur, Rue Notre-Dame, Bloc Balger. Trois-Rivières, 27 Mars 1872.

Annonces Diverses



ARE THE ONLY KIND ADAPTED TO EVERY CONDITION OF HUMAN VISION. Their Copyright system of fitting is an unerring guide for ascertaining the exact requirements of all who need Optical aid. YOUNG OR OLD, FAR OR NEAR-SIGHTED. A full and complete assortment always on hand

W. A. J. WHITEFORD

HORLOGER ET BIJOUTIER, Rue Notre-Dame, Seul Agent pour Trois-Rivières. Trois-Rivières, juin 1872.

Printemps 1872.

CHAPEAUX !! CHAPEAUX !! Seulement en GROS.

REÇU PAR LES DERNIERS STEAMERS :

2,000 doz. de Chapeaux en laine ; 500 doz. de Chapeaux en paille — Panama, Leghorn, Glisse, etc., etc., etc. ; 500 doz. de Chapeaux en toile de Marseille de différentes formes et de différentes couleurs ;

Casques !! Casques !!

En drap, velours, toile cirée, Casques écossais, Casques de toutes couleurs et de formes diverses. Ces articles représentent les modes les plus nouvelles ; ils sont élégants et solides tout à la fois. Ils seront vendus, EN GROS, à des prix exceptionnels de

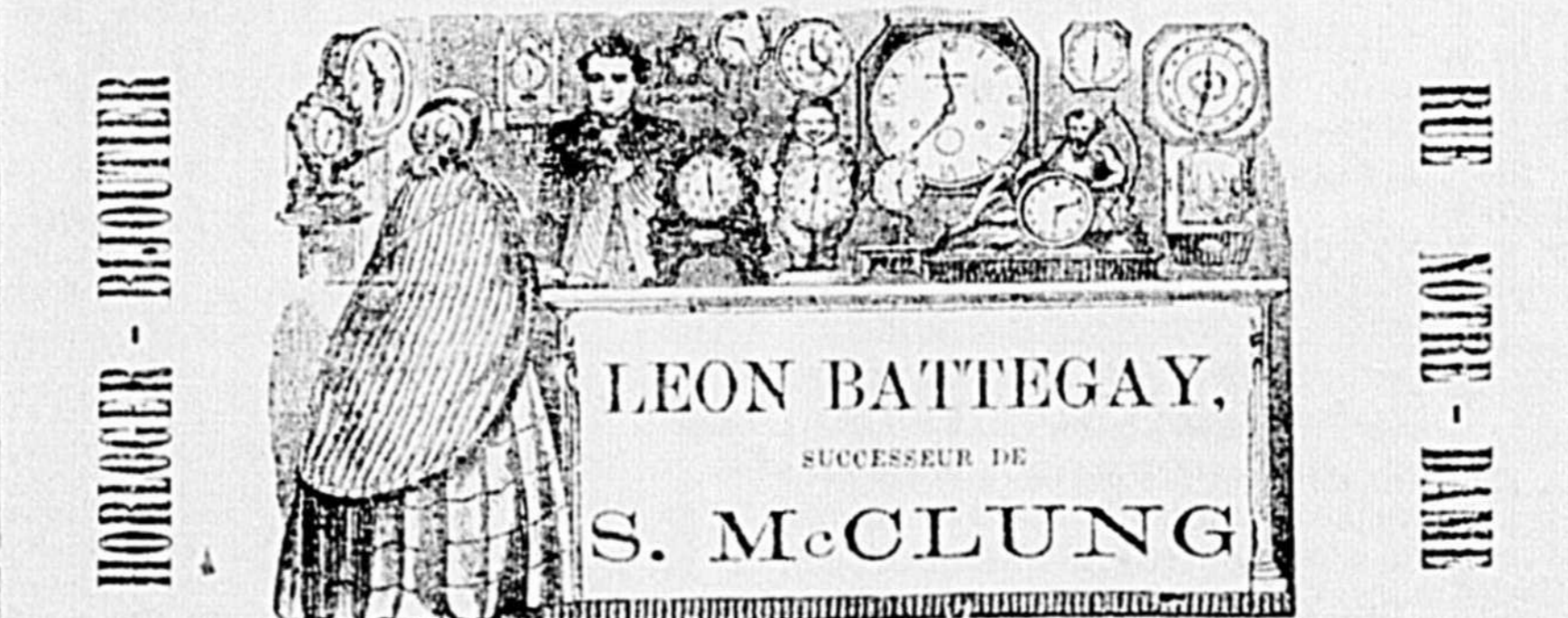
Bon Marché,

DANS LES NOUVEAUX MAGASINS DE

HENRY W. BALGER.

Il paiera les plus hauts prix pour les Pelleteries brutes. Trois-Rivières, Juin 1872.

LEON BATTEGAY,



M. BATTEGAY, qui a été le gérant des affaires de l'établissement de M. McCLUNG, pendant plus de deux ans, à l'honneur d'annoncer au public de Trois-Rivières et des environs, qu'il a pris possession de son magasin d'horlogerie et de bijouterie. Il s'efforcera de soutenir la bonne réputation qu'a toujours eue jusqu'à ce jour cet établissement et tâchera de mériter la confiance du public.

Outre le grand assortiment de MONTRES, HORLOGES et BIJOUX qu'il a pris de M. McClung, qu'il continuera de vendre à des prix d'encan, il offre au public, un assortiment complet de tout ce qu'il y a de plus nouveau, en

Horlogerie, Bijouterie, Pendules, etc. Qu'il vient d'importer des premières fabriques de France, d'Angleterre et des Etats-Unis, Le soussigné invite le public à lui faire une visite. Les réparations de Montres, Horloges et Bijoux continueront d'être l'objet de ses soins les plus minutieux. LEON BATTEGAY, Trois-Rivières, 6 Décembre 1871.

Annonces Diverses

CARRATRACA

La célèbre Eau Minérale de Carratraca n'a pas son égale comme apéritif agréable et rafraichissant.

Un ou deux verres de Carratraca, chaque matin, avant déjeuner, ou à toute autre heure, lorsque l'estomac est vide, durant la saison des chaleurs, remplit votre système frais et dispos.

L'Eau Minérale de Carratraca est sans rivale comme remède dans les cas de constipation habituelle, de dérangements de l'estomac ou des intestins, d'inflammation chronique des reins, de gravelle, goutte, rhumatisme (spécialement les symptômes chroniques), scrofule, maladies de la peau de toutes sortes, dyspepsie, battement de cœur, acidité, et comme purgatif après une orgie, elle est impayable.

L'Eau Minérale de Carratraca, sortant toute fraîche des Sources de Plantagenet, Out, est en vente dans tous les hôtels et dans toutes les pharmacies et ailleurs, dans tout le Canada, et on peut en avoir en barils et en paquets en s'adressant aux propriétaires, WINNING, HILL & WARE 389, Rue St. Paul, MONTREAL. 10 juillet 1872.—3m

Acte de Faillite de 1869

ET SES AMENDEMENTS. Dans l'affaire de LOUIS LESIEUR, commerçant de la cité de Trois-Rivières, FAILLI.

Je, soussigné, Andrew B. Stewart, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont par les présentes notifiés de présenter leurs comptes, dans l'espace d'un mois, et de se réunir au bureau de MM. Malhot et LaBarre, en la cité de Trois-Rivières, province de Québec, VENDREDI, le seizième jour d'août prochain, (1872) à dix heures de l'avant-midi, pour l'examen public du failli, et pour l'arrangement de ses affaires en général. Le failli est par les présentes notifié de s'y trouver. Montréal, 10 juillet 1872. A. B. STEWART, Syndic.

NOUVEAU MAGASIN

DE M O D E S ,

DANS LA BATISSE DE

M. H. M. BALGER, RUE NOTRE-DAME,

PAR

Madame H. M. DUPON & Cie.

Ayant un assortiment complet de CHAPEAUX et de MARCHANDISES du dernier point pour Dames. Les ordres qu'elles recevront pour habillements de Dames et enfants seront exécutés avec promptitude et d'une manière satisfaisante.

A VENDRE

PATRONS de toutes sortes. LAINES et BRODERIES, BRAIDS, ETC., ETC., ETC. Trois-Rivières, 17 mai 1872.—6m

L. A. L. DESJARDINS, Marchand-Epicier.

NOUVEAU MAGASIN DE PROVISIONS, EPICERIES, PARFUMERIES, etc.

Porte voisine du bureau de A. L. Desjardins, Ecr., Avocat, rue Hart. Trois-Rivières, 10 juin 1872.

P. NOURRIE & Cie.

Les soussignés, ayant ouvert, dans les magnifiques magasins ci-devant occupés par M. J. U. Ritter, un magasin de première classe D'épicerie Générale pour famille

Liqueurs de toute espee,

espèrent que leurs amis et le public voudront bien leur accorder une bonne part de leur encouragement. La plus scrupuleuse attention sera mise dans le choix des articles achetés, afin de donner pleine et entière satisfaction à toutes les pratiques.

N. B.—Ils porteront surtout un soin spécial aux tabacs, qu'ils pourront vendre à des prix beaucoup plus réduits que dans les autres magasins. P. NOURRIE & Cie. Trois-Rivières, 1 Mai, 1872.—3m

A Vendre.

UN terrain situé sur la rue Notre-Dame de 51 pieds et demi de front sur 147 pieds 9 pouces de profondeur, avec une maison en pierre à deux étages et vulgairement appelée "La Maison de Correction."

Pour les conditions, s'adresser au bureau du soussigné, rue des Champs. CHARLES DUMOULIN. Trois-Rivières, 3 Juin 1872.

DEPARTEMENTS DES DOUANES.

Ottawa, 15 juin 1872.

ESCOMPTE autorisé sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre : 12 PAR CENT. L'avis ci-dessus est le seul avis qui doit être publié dans les journaux autorisés à copier.

R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes

Commerce

Annonces Diverses

Annonces Diverses

Annonces Diverses

Médecines

Médecines

A tous ceux qui les présentes verront



P. BLONDIN,

Rue du Platon,

(Presqu'au coin de l'ancien magasin de James Shortis, occupé aujourd'hui par U. Martel et Cie.)

Grand assortiment de épices choisies, Vins, Liqueurs, Provisions.

Venez acheter. Vous serez satisfaits.

PIERRE BLONDIN, Trois-Rivières, 3 octobre 1871.

GRAND ASSORTIMENT

DE DE

Pelletteries & Chapeaux, Souliers moux et mitaines, Victorines et manchons de Vison,

Mouton de Perse, Hermine, &c., &c. Capots de chat sauvage, Et de Castor, Robes de buffle et d'ours &c., &c.

Le consignataire à son magasin, pour les pelletteries et peaux brutes telles que Visons Castors, Bêtes sauvages, Martres, Loups-Corviers, Originaux, Pékans, Renards, Caribous, Loups, Hais-Musqués, etc., etc., etc.

LE PLUS HAUT PRIX

Du Marché de Montréal.

U. P. BUREAU, Rue des Forges, en face du magasin de MM. McDougall

A LA FABRIQUE BURDAU

Vous trouverez des Corsots à 25 sous. Crinolines depuis un échiné et montant.

U. P. BUREAU, Trois-Rivières, 30 Août 1870.

J. C. Rousseau,

MARCHANT-ÉPICIER,

A transporté son magasin sur la RUE NOTRE-DAME, à côté de la librairie de M. F. STOBES. Il sollicite respectueusement une visite de tous ses amis et du public.

ALLEZ AU MAGASIN DE M. ROUSSEAU, Trois-Rivières, 25 Avril 1871.

C. Labarre & Fils,

RUE DES FORGES, EN FACE DU MAGASIN DE M. McDUGALL.

En face du marché,

Ces Messieurs, tout en remerciant leurs amis et le public de l'encouragement qu'ils ont eu jusqu'à ce jour, sollicitent de nouveau une visite à leur magasin, où l'on trouvera des articles de première qualité, tels que

Liqueurs, Provisions, Epicerie, etc.

C. LABARRE & FILS, Trois-Rivières, 17 novembre 1871.

GAUCHER & THIMOSSE,

Importateurs

D'ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS, PROVISIONS, FLEUR, LARD, SAINDOUX, &c., &c., &c.

EN GROS, No. 200 Rue St. Paul et 161 Rue des Commissaires, MONTREAL

pt m' re 1871.

Voitures!



Voitures!

BILAIRE TERRIEN,

Rivière-du-Loup (en haut)

A le plaisir d'informer le public qu'il continue de fabriquer des voitures de toute sorte, doubles, simples, avec soufflet ou autrement.

Les voitures du plus haut prix et celles d'un prix moins élevé seront exécutées avec le plus grand soin, et toutes, avec des matériaux de première qualité.

M. Elzéar Aubry, de cette ville, est l'agent de M. Terrien. On trouvera toujours chez lui un assortiment complet de voitures, aussi la facilité de donner des commandes.

Trois-Rivières, 27 Mars 1872.

HOTEL COMMERCIAL,

RUE DU FLEUVE, PAR

J. B. GAUTHIER, FILS,

M. J. B. GAUTHIER, Fils, venant de prendre hôtel dans la maison ci-devant occupée par M. VIGNEAU, coin de la Rue du Fleuve et de la Rue René, espère, par ses amis et le public voudront bien lui donner une part de leur patronage. Il ne négligera rien pour leur satisfaction dans choix des liqueurs et le confort de la maison.

Grande salle pour dîners et soupers. Trois-Rivières, 5 mai 1871.

A V I S.

DES personnes, sans être à l'abri de la peste, ont permis d'acheter à crédit des effets en leurs noms, ils ont même MM. les Marchands, qu'ils n'ont pas été responsables d'un acte de dette contractée en leur nom sans un ordre par écrit.

C. BROSTER, PHILOMÈNE BROSTER, Exécuteurs testamentaires, Trois-Rivières, 23 mai 1872.—3m

M. THOS. TRENAMAN

Desire remercier ses amis et le public en général, pour l'encouragement et l'honneur qu'ils lui ont accordés. Le 1er Mai il déménage au magasin ci-devant occupé par

M. T. Connolly,

marchand de marchandises sèches, rue Notre-Dame, ou il continuera le commerce de boulangerie, manufacture à vapeur de biscuits, soda-water, ginger ale, ginger beer, sur un plus grande échelle que par le passé, et il espère par ses soins et son assiduité donner satisfaction générale dans les différentes branches de son établissement.

Les maisons privées, ainsi bien que les hôtels et restaurants, seront fournis de ginger ale et ginger beer à des conditions libérales. Ces boissons sont aujourd'hui infiniment meilleures que par le passé et valent les meilleurs de toute la Confédération. La Fontaine de soda water sera en pleine opération à compter du 1er mai prochain.

Trois-Rivières, 26 avril 1872.

PANNETON & ROCHELEAU,

MARCHANTS-TAILLEURS,

RUE NOTRE-DAME, ANCIEN MAGASIN DE

A. E. OLLIVIER,

Assortiment général de

Marchandises Sèches, Stock nouveau et dans les dernières modes, DRAPS, CASIMIRS, TWEEDS, ET OFFES de Fantaisie, Pour Robes, etc., etc.

La longue expérience de M. H. ROCHELEAU, comme tailleur, le recommande avantageusement au public et à ses amis.

Une visite est respectueusement sollicitée.

F. X. PANNETON H. ROCHELEAU, Trois-Rivières, 5 Avril 1872.

M. N. CHARBONNEAU

A l'honneur d'informer le public de la ville et de la campagne qu'il a constamment en mains à ses ateliers, à la halle aux denrées, un assortiment complet de :

BŒUF, VEAU, LARD, JAMBON EN QUART, SAUCISSE FRAICHE, SUIT ET SAINDOUX FUMÉE, ETC., ETC., ETC.

Une visite de ses amis et du public est respectueusement sollicitée, aux états No. 10, coin de la Halle.

A L'ENSEIGNE DU

Bœuf et du Canchon gras

où il vendra, en gros et en détail, à des prix très-réduits.

NAPOLEON CHARBONNEAU, Trois-Rivières, 20 mars 1872.

A VENDRE.

A Ste. Gertrude, 8000 pieds d'orme et frêne, planches et madriers, de première qualité.

CHARLES CHAMPoux, Trois-Rivières, 3 juillet 1872.

L. E. GERVAIS

A l'Enseigne du

MOUTON

BLANC

Rue Notre Dame,

TROIS-RIVIÈRES.

Assortiment complet de

MARCHANDISES

De Gout Consistant en

DRAP de PILOT, MOSCOU et PRESIDENT;

DRAP A MANTEAUX, Imitation de MOUTON, et d'ASTRACAN;

WHITNEY'S, RATINES, WINCEY'S, FLANELLES;

MERINOS Français, ALPACAS et toutes espèces d'ETOFFES À ROBES;

MERINOS DOUBLE, etc., etc., etc.

Aussi une GRANDE QUANTITÉ DE

Couvertes de Laine, Nuages, Claques de Caoutchouc.

PRIX RÉDUITS

Trois-Rivières, 29 Novembre 1871.

A VENDRE.

Un coffre-fort (sûr) Kershaw, Conditions faciles.

T. E. NORMAND, Trois-Rivières, 14 octobre 1870.

SIROP

DE

GOMME D'ÉPINETTE

ROUGE

DE

GRAY

On recommande fortement ce

Sirop pour la Toux, le Rhume, l'Asrhme, les Affections des Bronches et de la Gorge.

LA GOMME D'ÉPINETTE ROUGE a toujours eu la plus haute estime de la population du Canada, et a joui pendant longtemps d'une grande réputation pour la guérison des Affections Pulmonaires. Comme un grand nombre de nos remèdes domestiques, elle a d'abord été employée par les Sauvages qui avaient beaucoup de confiance en ses vertus.

Un jour on a eu l'habitude de dissoudre la GOMME dans l'Esprit de Vin et de la mêler ensuite à un peu d'eau, mais la quantité d'Esprit de Vin employée pour obtenir un effet appréciable, était si considérable qu'elle détruisait entièrement les effets Balsamiques et Calmants qui caractérisent la GOMME.

Dans cette préparation la GOMME s'offre à l'Appréhension du public, sous la forme d'un Sirop délicieux avec toutes ses propriétés naturelles.

PRÉPARÉ PAR

HENRY R. GRAY

PHARMACIEN,

144, Grande Rue St. Laurent, MONTREAL.

A vendre chez tous les Pharmaciens et Marchands de la campagne.

Dissolution de Société.

NOUS, les soussignés, certifions que la Société existant entre nous, sous la raison sociale de Deneuchaud & Compagnie, et de ce jour dissoute par consentement mutuel.

M. DENECHAUD, J. O. BRUNELLE, La BRUNELLE.

A V I S.

TOUTES personnes endettées envers la dite ci-devant Société sont priées de payer entre les mains de LOUIS BRUNELLE & Fils, seuls autorisés à régler les affaires de la dite Société.

—DE PLUS—

MM. LA BRUNELLE & Fils ont l'honneur d'avertir le public qu'ils continueront à tenir en leur nom le magasin ci-devant occupé par Deneuchaud & Cie.

LA BRUNELLE & Fils, Trois-Rivières, 19 avril 1872

DR. PAGE,

Dentiste

ET AGENT DE

Pianos, Mélodiums et

Machines à coudre

Bureau : au-dessus du magasin de MM. Louis BRUNELLE & Fils, rue du Platon, Trois-Rivières, juin 1872.

Avis.

LE soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général que son moulin à vapeur est maintenant en opération et que, outre son stock ordinaire de bois sec, il a constamment en main du bois blanc et amboureté ainsi que du bois de toutes les longueurs et grosseurs pour toutes sortes d'édifices. Il prend aussi la liberté d'annoncer à tous ceux qui apporteront du bois à son moulin, qu'il le sciera, le planchera et l'emboûveront à des conditions raisonnables.

JAMES DEAN, Trois-Rivières, 18 septembre 1871.

WILSON, BOWMAN & C<sup>IE</sup>

MANUFACTURIERS DES

Machines à Coudre

DE FAMILLE DE

LOCKMAN.

Cette machine à coudre surpasse toutes les autres dans les détails les plus essentiels. Elle est plus simple et par conséquent fonctionne plus facilement. Elle est plus durable, faite plus économiquement et présente une meilleure apparence. Fonctionnant plus sûrement, elle figure au Salon Populaire, fait plus d'ouvrage et de l'ouvrage de meilleur ordre et par conséquent est de beaucoup plus économique. Elle fait de l'ouvrage plus varié. C'est une grande épargne pour la femme, pour le temps et pour l'argent et par conséquent rencontre les instincts philanthropiques de l'humanité. Elle a subi l'épreuve de l'essai et a conquis une popularité plus grande et plus prompte qu'aucune autre machine à coudre. Les agents font plus d'argent parce qu'ils peuvent vendre des machines Lockman en moins de temps et avec moins de trouble qu'aucune autre machine à coudre. Ceux qui veulent acheter une machine à coudre feront bien d'examiner les Machines Lockman, s'ils n'ont eu l'occasion de les voir et de les essayer.

JOHN F. BROOKS & Co., (Successeur de Geo. HARVEY & Co.) Agents généraux pour la Prov. de Québec, 343, rue Notre-Dame, Montréal.

Notre soussigné, avons nommé PH. DE FOY, de G. Giffly, notre seul agent pour la cité des Trois-Rivières, et pour les Comtés de Nicolet et Champlain, à qui tous ordres ou lettres doivent être adressés.

JOHN F. BROOKS & Co.

Agents généraux pour la Prov. de Québec, 343, rue Notre-Dame, Montréal.

Notre soussigné, avons nommé PH. DE FOY, de G. Giffly, notre seul agent pour la cité des Trois-Rivières, et pour les Comtés de Nicolet et Champlain, à qui tous ordres ou lettres doivent être adressés.

JOHN F. BROOKS & Co.

Agents généraux pour la Prov. de Québec, 343, rue Notre-Dame, Montréal.

Notre soussigné, avons nommé PH. DE FOY, de G. Giffly, notre seul agent pour la cité des Trois-Rivières, et pour les Comtés de Nicolet et Champlain, à qui tous ordres ou lettres doivent être adressés.

JOHN F. BROOKS & Co.

Agents généraux pour la Prov. de Québec, 343, rue Notre-Dame, Montréal.

Notre soussigné, avons nommé PH. DE FOY, de G. Giffly, notre seul agent pour la cité des Trois-Rivières, et pour les Comtés de Nicolet et Champlain, à qui tous ordres ou lettres doivent être adressés.

JOHN F. BROOKS & Co.

Agents généraux pour la Prov. de Québec, 343, rue Notre-Dame, Montréal.

Notre soussigné, avons nommé PH. DE FOY, de G. Giffly, notre seul agent pour la cité des Trois-Rivières, et pour les Comtés de Nicolet et Champlain, à qui tous ordres ou lettres doivent être adressés.

JOHN F. BROOKS & Co.

Agents généraux pour la Prov. de Québec, 343, rue Notre-Dame, Montréal.

Notre soussigné, avons nommé PH. DE FOY, de G. Giffly, notre seul agent pour la cité des Trois-Rivières, et pour les Comtés de Nicolet et Champlain, à qui tous ordres ou lettres doivent être adressés.

JOHN F. BROOKS & Co.

Agents généraux pour la Prov. de Québec, 343, rue Notre-Dame, Montréal.

Notre soussigné, avons nommé PH. DE FOY, de G. Giffly, notre seul agent pour la cité des Trois-Rivières, et pour les Comtés de Nicolet et Champlain, à qui tous ordres ou lettres doivent être adressés.

JOHN F. BROOKS & Co.

Agents généraux pour la Prov. de Québec, 343, rue Notre-Dame, Montréal.

Notre soussigné, avons nommé PH. DE FOY, de G. Giffly, notre seul agent pour la cité des Trois-Rivières, et pour les Comtés de Nicolet et Champlain, à qui tous ordres ou lettres doivent être adressés.

JOHN F. BROOKS & Co.

Agents généraux pour la Prov. de Québec, 343, rue Notre-Dame, Montréal.

Notre soussigné, avons nommé PH. DE FOY, de G. Giffly, notre seul agent pour la cité des Trois-Rivières, et pour les Comtés de Nicolet et Champlain, à qui tous ordres ou lettres doivent être adressés.

JOHN F. BROOKS & Co.

Agents généraux pour la Prov. de Québec, 343, rue Notre-Dame, Montréal.

Notre soussigné, avons nommé PH. DE FOY, de G. Giffly, notre seul agent pour la cité des Trois-Rivières, et pour les Comtés de Nicolet et Champlain, à qui tous ordres ou lettres doivent être adressés.

JOHN F. BROOKS & Co.

Agents généraux pour la Prov. de Québec, 343, rue Notre-Dame, Montréal.

Notre soussigné, avons nommé PH. DE FOY, de G. Giffly, notre seul agent pour la cité des Trois-Rivières, et pour les Comtés de Nicolet et Champlain, à qui tous ordres ou lettres doivent être adressés.

JOHN F. BROOKS & Co.

Agents généraux pour la Prov. de Québec, 343, rue Notre-Dame, Montréal.

Notre soussigné, avons nommé PH. DE FOY, de G. Giffly, notre seul agent pour la cité des Trois-Rivières, et pour les Comtés de Nicolet et Champlain, à qui tous ordres ou lettres doivent être adressés.

JOHN F. BROOKS & Co.

Agents généraux pour la Prov. de Québec, 343, rue Notre-Dame, Montréal.

Notre soussigné, avons nommé PH. DE FOY, de G. Giffly, notre seul agent pour la cité des Trois-Rivières, et pour les Comtés de Nicolet et Champlain, à qui tous ordres ou lettres doivent être adressés.

JOHN F. BROOKS & Co.

Agents généraux pour la Prov. de Québec, 343, rue Notre-Dame, Montréal.

Notre soussigné, avons nommé PH. DE FOY, de G. Giffly, notre seul agent pour la cité des Trois-Rivières, et pour les Comtés de Nicolet et Champlain, à qui tous ordres ou lettres doivent être adressés.

JOHN F. BROOKS & Co.

Agents généraux pour la Prov. de Québec, 343, rue Notre-Dame, Montréal.

Notre soussigné, avons nommé PH. DE FOY, de G. Giffly, notre seul agent pour la cité des Trois-Rivières, et pour les Comtés de Nicolet et Champlain, à qui tous ordres ou lettres doivent être adressés.

JOHN F. BROOKS & Co.

Agents généraux pour la Prov. de Québec, 343, rue Notre-Dame, Montréal.

C. C. C.

OU

Cordial Carminatif Celebre

C. C. C.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE

CONTRE LES DOULEURS DE LA DENTITION DES ENFANTS.

C. C. C.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE

CONTRE LA DYSENTERIE DES ENFANTS.

C. C. C.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE

CONTRE LA DIARRHÉE DES ENFANTS.

C. C. C.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE

CONTRE LA DOULEUR DES ENTRAÎLES DES ENFANTS.

C. C. C.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE

CONTRE LES CONVULSIONS DES ENFANTS.

C. C. C.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE

CONTRE L'INSOMNIE DES ENFANTS.

C. C. C.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE

CONTRE TOUTES LES MALADIES DONT LES ENFANTS SONT SURETS.

L'action Calmante de cette préparation n'est pas due à l'Opium, remède qui procure un soulagement temporaire, mais qui, lorsqu'on en fait un trop fréquent usage, est dommageable à l'enfant dans la suite de sa vie.

Le fait de Ce Cordial Carminatif n'est pas de faire dormir l'enfant, mais au contraire, de soulager les douleurs et par conséquent produire le sommeil naturel.

En vente chez tous les pharmaciens et marchands de la campagne.

Prix : 25 cents la Bouteille.

DEVINS & BOLTON,

PHARMACIENS,

Près du Palais de Justice, Montréal.

The Lightning Wizard Oil.

L'HUILE

Électrique Magicienne

DE

Richard,

EST un remède qui agit et dissipe plus d'indispositions et de douleurs, et établit un plus parfait équilibre de tous les fluides qui circulent dans le système humain, que ne permet le faire, dans le même espace de temps, aucun médicament en usage.

L'Huile Électrique Magique agit d'abord et ment sur les absorbans et réduit les cultures glandulaires et autres dans un temps incroyablement court, et sans un danger provenant de son usage dans aucune circonstance.

C'est un remède interne et externe, composé de racines, d'herbes et d'écorces, et qui repose sur des propriétés chimiques et électriques et par conséquent peut s'appliquer dans les cas de gonflement dans la circulation des fluides nerveux et vitaux. On devrait toujours en faire usage avant de faire l'essai de tout autre remède, car dans presque tous les cas, c'est le seul remède efficace pour les maladies suivantes :